

Sujet : [INTERNET] Avis sur le projet éolien de la Grande Contrée commune de Charleville

De : >

Date : 07/12/2023 à 10:49

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

A l'attention du commissaire enquêteur Madame Ginette BINET.

En charge de l'enquête publique de la Grande Contrée sur la commune de CHARLEVILLE 51120.

Madame,

Etant très attachée à la région pour des raisons familiales, mes beaux-parents habitent la commune de Charleville 51120 mais aussi personnelles et sentimentales, nous avons célébré mon mariage dans la commune du Clos le Roi, je vous adresse ma participation à l'enquête publique en cours sur le projet éolien de la Grande Contrée.

Depuis quelques années, le paysage de la commune a été profondément modifiée (mutilée ?) par l'installation de deux parcs, celui de la Brie Champenoise en 2015 et celui du Gault Soigny en 2019, pour un total de 17 éoliennes, le projet éolien de la Grande Contrée porterait à 23 éoliennes sur la commune, 1 éolienne pour 10 habitants, juste le fait d'écrire cette vérité montre à quel point ce projet est un non-sens pour la qualité de vie des habitants et la préservation de la biodiversité.

Si en 1955, date de l'installation de la première éolienne en France, nous pouvions croire que cette énergie était celle du futur, aujourd'hui, en 2023, ce n'est plus le cas.

Aujourd'hui, nous savons que les éoliennes sont une source de forte pollution électromagnétique, sonore et lumineuse.

Depuis longtemps, l'Académie de médecine a alerté sur les risques sanitaires chez les personnes exposées à leurs vibrations, notamment des troubles du sommeil, des maux de tête, de l'acouphène, une pression dans les oreilles, des étourdissements, le vertige, des nausées, un brouillement de la vision, la tachycardie, l'irritabilité.

Même si la loi impose une distance minimale d'implantation des habitations ainsi qu'un seuil sonore, les personnes habitant proche des parcs éoliens se plaignent du bruit très puissant des pales qui tournent à côté de chez eux.

Sur le plan de la faune et flore, beaucoup d'oiseaux et de chauves-souris meurent à cause des éoliennes, les couloirs de migrations sont très proches de la zone d'implantation et je ne parle pas du socle de l'éolienne qui nécessite entre mille et deux mille tonnes de béton.

Alors bien sûr, si cette énergie était rentable, beaucoup de personnes pourraient passer outre les dangers qu'elle occasionne mais cette énergie n'est même pas ce qu'elle dit être....les éoliennes sont un leurre écologique pour des raisons techniques ou de sécurité, les éoliennes ne peuvent pas fonctionner lorsque le vent est trop fort, lorsqu'il fait trop froid (risque de gelées et de projections de blocs de glace lorsque les pales tournent) ou lorsqu'il fait trop chaud (risque de surchauffe de la turbine et d'incendie dans le moteur).Le RTE (le Réseau de Transport de l'Électricité, filiale d'EDF, promoteur d'éolien) estime que les éoliennes françaises n'ont produit que 22% de l'énergie maximale qu'elles auraient pu fournir si elles avaient tourné à plein temps dans les meilleures conditions de vent Aujourd'hui, les éoliennes sont plus grandes et plus puissantes, mais elles ne produisent pas plus de 24% de leur puissance maximale.

Mais en plus, lorsqu'elles produisent de l'électricité, cela ne correspond pas forcément aux moments où nous en avons besoin et je rappelle que l'électricité produite ne peut pas être stockée. Les pics de consommation d'énergie sont essentiellement en hiver, lorsque les éoliennes ne produisent guère (car hiver = tempête = trop de vent, ou hiver = anticyclone = pas de vent, ou hiver = gel = arrêt systématique des éoliennes).

Le RTE estime que la production utile des parcs éoliens varie de 0% à 16% maximum, en 2022 les éoliennes ont produit moins de 8% de l'électricité en France.

Les éoliennes sont une arnaque écologique...

Trop coûteuses ? Trop subventionnées ? Pas assez rentables ? Meurtrières pour la biodiversité ? Trop bruyantestrop tout simplement !

Il n'est pas possible pour moi, mais aussi pour toutes les raisons que j'ai évoquées d'accorder crédit à ce projet.

Madame, en tant que Commissaire Enquêteur, merci de prendre en compte mon opposition à ce projet de la grande Contrée.

91620 La Ville du Bois